



Ressources : extrait des normes liées à l'habitation

1) Des normes électriques

La norme s'appliquant aux constructions neuves et aux rénovations totales est la norme NF C 15-100.

a) Nombre minimum de socles de prise de courant et de circuits spécialisés

- Chambres : 3 prises minimum
- Séjour : diviser par 4 la surface (m²) de la pièce pour avoir le nombre minimum de prises (5 prises pour les séjours de moins de 20 m²)
- Cuisine : 6 prises dont 4 à répartir au dessus des plans de travail (mais pas au dessus de l'évier ou des plaques de cuisson). Les prises pour le gros électroménager viennent en supplément
- Gros électroménager : minimum 3 prises dédiées et sur circuits séparés (lave-linge, lave-vaisselle, congélateur). 1 circuit doit être prévu pour chaque gros appareil électroménager supplémentaire
- Couloir et autres locaux > 4 m² : une prise minimum
- Une prise électrique à proximité de chaque prise communication (téléphone, télévision)
- Un point d'éclairage au minimum par pièce, entrée principale, entrée de service

b) Prises de communication et de télévision

Il faut installer au minimum une **prise de communication** par pièce principale et une pour la cuisine. Le type préconisé des prises de communication est RJ45, ce qui permet outre le branchement d'un téléphone, de créer un réseau local informatique dans votre logement.

Les anciennes prises téléphoniques en "T" sont encore admises.

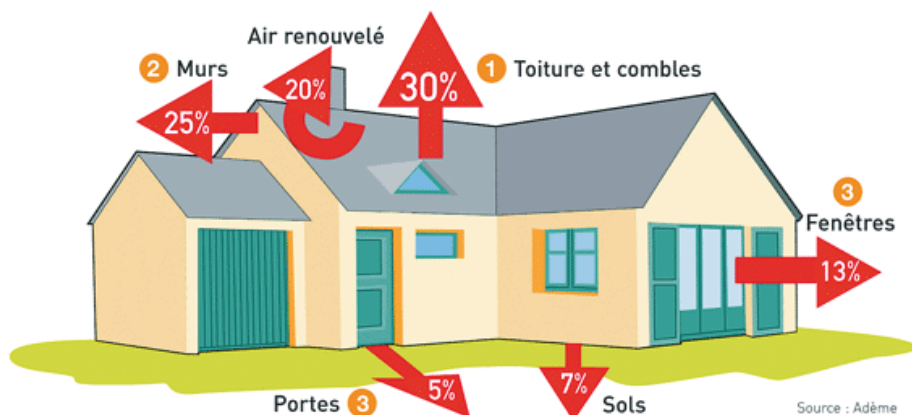
Pour les logements supérieurs à 100m², l'installation d'au moins trois **prises de télévision** est obligatoire.

2) Les normes ou réglementations thermiques (RT)

Les objectifs sont :

- réduire la consommation d'énergie des bâtiments ;
- maîtriser les dépenses d'énergie ;
- prendre en compte le confort d'été ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- se conformer aux normes européennes.

Schéma : représentation des pertes de chauffage dans une habitation.



a) Ne chauffez plus les petits oiseaux

Si elle n'est pas bien isolée, votre maison est une passoire à calories et vous chauffez surtout... les petits oiseaux ! C'est bien sûr la toiture qui constitue la principale zone de déperdition. Il faut donc l'isoler en priorité.

Puis les murs (surtout exposés au nord), plus difficiles à traiter quand la maison est déjà construite.

La ventilation, quand elle n'est pas bien maîtrisée est aussi très dispendieuse en énergie.

Viennent ensuite les ouvertures, dont il faut souvent remplacer les huisseries et pour finir le sol, surtout s'il est de plain-pied.

b) Le label Haute Performance Énergétique (HPE)

Il atteste qu'un bâtiment respecte un niveau de performance énergétique globale supérieur à l'exigence réglementaire. Il comprend 5 niveaux :

- HPE (haute performance énergétique)
- THPE (très haute performance énergétique)
- HPEEnr (haute performance énergétique énergie renouvelable)
- THPEEnr (très haute performance énergétique énergie renouvelable)
- BBC (bâtiment basse consommation énergétique).

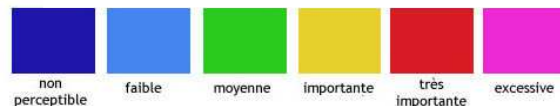
c) La thermographie

Chaque habitant peut prendre connaissance de la qualité de l'isolation de son habitat et obtenir des conseils pour économiser l'énergie en ayant recours à la thermographie. Cette technique consiste à prendre les bâtiments (maison, immeuble, ...) en photo infrarouge afin de rendre compte de leur niveau d'isolation et des déperditions de chaleur.

Schéma : représentation des déperditions de chaleur sur un pavillon.



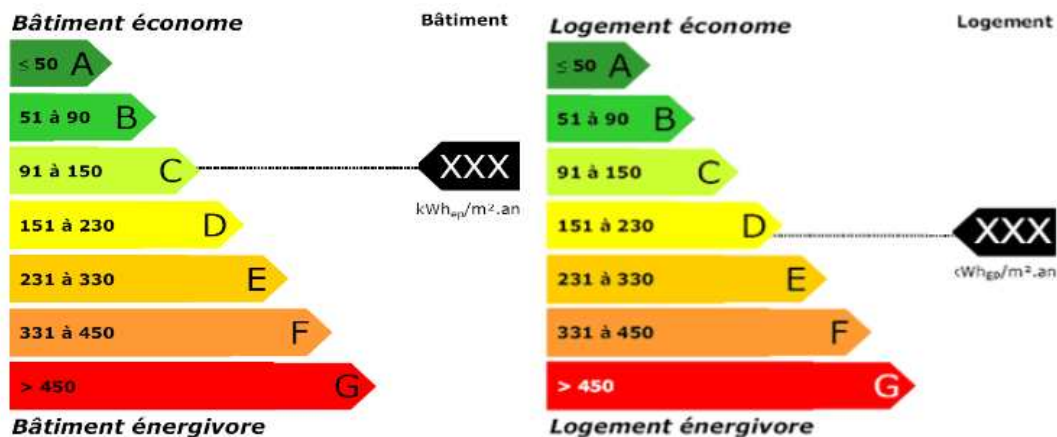
Légende - Déperditions de chaleur :



d) Le DPE : diagnostic de performance énergétique

Le diagnostic de performance énergétique est obligatoire lorsqu'on veut vendre sa maison, et doit être fourni à l'acquéreur au moment de la signature du compromis de vente. Ce n'est pas, comme on le pense souvent à tort, un diagnostic de la qualité de l'isolation de la maison, mais une analyse globale de la qualité énergétique de celle-ci. Il intègre notamment le niveau de performance du système de chauffage. Vous pouvez aussi le faire réaliser à tout moment, par exemple à la veille de faire refaire l'isolation de la maison ou de remplacer votre chaudière.

Schéma : exemples de diagnostic de performance énergétique.



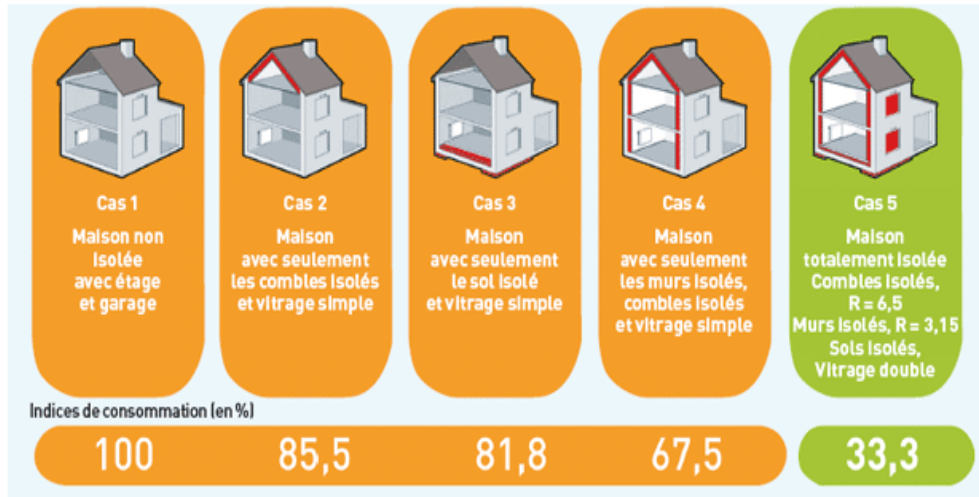
Pas de panique !

La plupart des maisons ayant plus de 30 ans sont classées F ou G. Celles qui ont été construites après 1975 dépassent rarement D et seules les maisons construites très récemment peuvent prétendre au B ou au C.

e) Les bénéfices d'une maison bien isolée

L'isolation complète d'une maison permet de diviser par trois la consommation d'énergie et de réduire ainsi considérablement votre facture de chauffage. Les solutions sont simples et à la portée de tous, pour un investissement certes important, mais qui peut être nettement réduit par les aides publiques (pour la résidence principale) nationales et régionales, sous la forme de crédits d'impôts.

Schéma : indices de consommation en fonction de l'isolation d'un bâtiment.



f) La maison passive

Bien conçue, avec une structure et des matériaux isolants, bien orientée avec de vastes ouvertures au sud, une maison devrait pouvoir se passer de toute source énergétique pour le chauffage et le rafraîchissement. C'est ce que l'on appelle une maison « passive », notion inspirée des labels « passivhaus » en Allemagne et « Minergie » en Suisse. En France, il n'y a cependant pas de label « Maison passive », notion insuffisamment précise pour pouvoir être normée, l'objectif étant d'obtenir une habitation qui ne consomme pas plus de 15 kWh/m²/an de chauffage.